

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 JANVIER

PAROLES MENAÇANTES

Au Reichstag

LE DISCOURS DE M. DE BISMARCK

Deux discours ont été prononcés au Reichstag à propos du septennat militaire. Le maréchal de Moltke a déclaré que repousser le septennat et l'effectif de présence, c'était vouloir la guerre.

Le discours de M. de Bismarck au Reichstag a produit une impression profonde en Allemagne. Il n'en produira pas une moindre en France.

On lira ce discours dont toutes les paroles font balle, malgré les hypocrites formules pacifiques dont elles sont entourées.

Après avoir déclaré que les relations de l'Allemagne avec l'Autriche et la Russie sont des plus cordiales, le grand chancelier ajoute :

« Nous sommes aussi en bons rapports avec la France. Toutefois, le maintien de ces bons rapports est plus difficile, par ce motif qu'il y a encore un long processus historique à s'accomplir avant que tous les ressentiments du passé se soient apaisés, avant que toutes les querelles se soient effacées. Nous avons fait, de notre côté, tout ce qui était possible pour déterminer les Français à oublier et à pardonner.

« Nous n'avons aucune raison d'appréhender une guerre avec la France ; nous n'avons non plus aucune raison de la redouter.

« Enfin, il ne peut être question, pour nous, d'attaquer la France, mais nous devons pourtant nous mettre en garde contre les attaques.

« En aucun état de cause, nous n'attaquerons la France ; mais nous serons constamment dans la nécessité de nous armer pour nous mettre en état de faire face à l'éventualité d'une nouvelle guerre.

« Tel est le but que le projet de loi se propose. »

M. de Bismarck annonce en ces termes la dissolution du Reichstag :

« Nous n'entrerons plus avec vous en aucune espèce de pourparlers. Au contraire, le danger auquel nous pourrions exposer le peuple allemand par l'ajournement de la mesure en discussion nous forcera à être fixés prochainement sur votre résolution ou à nous adresser à d'autres qui nous donneront cette assurance. »

Voici son argument principal :

« La France est une forte puissance militaire ; son armée est prête à combattre vaillamment ; nous ne pouvons donc jamais nous croiser les bras, malgré la situation pacifique qui peut exister momentanément dans ce pays.

« Si les Français étaient vainqueurs, quelle perspective aurions-nous ? Nous nous trouverions en présence de Français semblables à ceux qui nous ont battus de 1807 à 1813. Ils nous épouvaient de nouveau de telle façon que nous serions malades pendant trente ans. On essaierait de nous amoindrir et l'on exigerait peut-être de nous le royaume de Hanovre.

« Toutefois, je veux seulement vous dépeindre les éventualités auxquelles nous serions exposés dans le cas d'une guerre malheureuse. La paix conclue en 1870 serait un jeu d'enfant à côté de celle de 1890. »

Enfin il termine son discours par une allusion très droite à la coterie républicaine opportuniste qui, sentant le pouvoir lui échapper, ne serait pas éloignée de risquer les dernières ressources de la France dans une partie suprême, dans l'espoir de se maintenir à la tête des affaires.

La folie que rêvait feu Gambetta, ses héritiers songent peut-être, en ce moment, à l'accomplir :

« Il pourrait bien arriver, a dit M. de Bismarck, que, dans un pays quelconque, en France particulièrement, la guerre devint une éventualité nécessaire, servant de sous-pape de sûreté pour la situation intérieure,

de moyen de fortifier le gouvernement de l'intérieur.

« Il est encore de notre devoir de nous préparer pour une pareille éventualité. Il faut donc que nous soyons prêts pour le cas où le gouvernement de la France se déciderait à la guerre parce qu'il ne pourrait plus se maintenir autrement à l'intérieur. »

Comme on le voit, le véritable péril pour le pays est du côté de ce groupe d'ambitieux égoïstes et dévorants qui nous ont déjà prouvé qu'ils étaient capables de tout pour conserver en mains la queue de la poêle, même d'assumer de ces responsabilités qui, selon le mot d'un des plus coupables d'entre eux, « vont jusqu'au crime ».

NOUVEL IMPÔT

Nous avons raison de dire que le gouvernement serait obligé de recourir à des emprunts et à des impôts nouveaux, bien qu'il affirmât partout le contraire. L'événement n'a pas tardé à justifier nos prévisions.

La modification que M. Dauphin propose à la loi sur les sucres et qui consiste à mettre sur ceux de consommation une surtaxe de 20 0/0, n'est pas autre chose qu'un impôt qui va frapper, non pas positivement les fabricants et les agriculteurs, mais surtout les consommateurs, c'est-à-dire la masse ouvrière.

En vérité le moment est bien choisi ! On pourrait croire que le gouvernement de la République s'évertue à démontrer par ses actes qu'il est l'éternel provisoire dans ses lois comme dans ses institutions.

En 1884, une loi qu'on jugeait durable avait été votée. D'après cette loi on ne réclamait plus l'impôt aux fabricants à tant par kilogramme de sucre livré à la consommation ; on exigeait seulement un impôt de 6 francs par 100 kilogrammes de betterave consommée.

Les agriculteurs s'employèrent immédiatement à la culture d'une betterave riche dont les fabricants s'efforcèrent de tirer la plus grande quantité de sucre possible, sans atteindre la limite de 400 kilogrammes de

betterave susceptible d'impôt.

A ce système, les fabricants ont fait de l'or, puisqu'ils pouvaient produire des sucres absolument indemnes de droit. Les bénéfices, ils les ont partagés avec les agriculteurs en leur payant leur betterave à un prix en rapport avec leur gain. Les consommateurs aussi profitaient de ce résultat et obtenaient leur sucre à un prix moindre.

Eh bien, le gouvernement n'est pas content. Les folies financières des législateurs républicains pèsent lourdement sur nos épaules aujourd'hui et ne permettent pas, paraît-il, de conserver plus longtemps les avantages de la loi de 1884.

Au moyen d'une surtaxe on élève le droit de 6 francs par 100 kilos. Les agriculteurs et les fabricants verront leurs bénéfices diminuer et exhauseront leurs prix ; les consommateurs payeront par conséquent leur sucre plus cher et pâtiront de cette situation, ce qui n'empêchera pas le gouvernement de déclarer avec aplomb que le budget est équilibré « sans emprunt ni impôt nouveau. » Mais le public ne s'y trompe pas.

C. DENOYEL.

UN DÉPUTÉ FRAUDEUR

Le cas de M. Hude se complique.

Non seulement le protégé de la Lanterne a commis la faute grave de s'affilier à une société placée sous le patronage de saint Fiacre, — ce qui lui a mérité l'accusation de cléricisme, — mais encore il a eu le tort d'appliquer sur une vaste échelle la théorie opportuniste du mouillage des vins, de pratiquer l'art de l'empoisonnement dans la confection des liquides, et de se faire prendre en flagrant délit de fraude.

L'Action publie des pièces officielles desquelles il ressort : 1° Que deux commissaires de police et un expert ont constaté dans les magasins de M. Hude que des liquides vendus comme vin blanc et comme vin rouge n'étaient les uns que de la « piquette de raisins secs », les autres qu'un « composé de vins étrangers, douceâtre, légèrement sucré

71 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE SECRET TERRIBLE

MÉMOIRES D'UN CAISSIER
 Par Adolphe BELOT

Deuxième Partie

LE CONTUMAX

XIV

Tout le reste de la journée, Maheurtier resta seul, absorbé dans de sombres réflexions. Il évitait de rencontrer Antoinette ; il craignait une explication où il n'eût peut-être pas été maître de lui. Il ne lui adressa que quelques paroles insignifiantes. Le soir, après dîner, il lui dit :

— Mes affaires me rappellent à Paris. Nous partons demain matin, si vous voulez bien.

— Cela m'est égal, répondit-elle.

Le lendemain, avant de partir, il monta chez Iriel.

— Je retourne à Paris, lui dit-il, je vous prie de rester au Plantin jusqu'à votre complet rétablissement. Lorsque vous serez guéri, s'il vous plaît de prolonger votre séjour ici, j'en serai heureux. En arrivant à l'hôtel, je vous ferai tenir tous les objets qui vous appartiennent.

Le ton dont ces paroles furent prononcées les rendait encore plus significatives. Il était évident que le père de Richard devait être désormais étranger au mari d'Antoinette. Iriel le comprit, et répondit avec des larmes dans la voix :

— Je quitterai le Plantin, dès que je serai guéri ; dans deux ou trois jours, je l'espère ; peut-être demain, si j'ai des forces. Mais je vous serai éternellement reconnaissant, monsieur Maheurtier, de ce que vous avez fait pour moi.

Maheurtier lui offrit de l'argent.

— Vous êtes sans ressources, lui dit-il, et il est juste que je vous serve une pension proportionnée à vos besoins.

Iriel refusa obstinément.

— J'ai l'habitude du travail, dit-il, je travaillerai... N'insistez pas, je vous prie, ajouta-t-il d'une voix attendrie ; vous devez comprendre combien ce refus m'est pénible.

Deux jours après le départ de Maheurtier, Iriel quittait à son tour le Plantin. En arrivant à Paris, il se rendit chez Clémence, et convint avec elle qu'il louerait et habitierait le petit appartement contigu à celui de Richard et resté vacant depuis la mort de M^{me} Duchamp : Clémence se chargeait d'expliquer à son fils ce voisinage, de telle sorte qu'il ne pût concevoir aucun soupçon.

Cependant, depuis qu'il était rentré à l'hôtel de la rue Montaigne, Maheurtier n'avait adressé aucun

reproche ni demandé aucune explication à Antoinette ; il se renfermait avec elle dans une réserve sombre et hostile. Elle se dit que cette pénible situation ne pouvait durer, et elle résolut d'y mettre un terme.

Un soir, après un long tête-à-tête, pendant lequel Maheurtier, plongé dans ses tristes réflexions, ne lui avait pas adressé une seule fois la parole, elle lui déclara qu'elle désirait se retirer dans la maison religieuse de la rue de Sèvres, où elle avait passé une année après la mort de sa mère.

— Pourquoi cette détermination ? demanda-t-il, en relevant la tête.

— Parce que du moment où j'ai perdu votre confiance, je ne dois plus vivre auprès de vous.

— Ah !... Et comment savez-vous que vous avez perdu ma confiance ? Je ne vous ai rien dit. Vous vous avouez donc coupable ?

— Écoutez, dit-elle, je ne descendrai pas à me justifier. Mais je vous ai fait part de ma résolution ; elle est irrévocable.

Ces paroles, cette attitude firent sortir Maheurtier de l'abattement dans lequel la douleur et la maladie l'avaient plongé. Il accusa énergiquement Antoinette. Il lui reprocha ses dissimulations, ses ruses. Il fut d'autant plus violent qu'il avait été plus contenu jusque-là.

— Pourquoi, s'écria-t-il avec colère, m'avez-

vous trompé ? Pourquoi, si vous aviez un amour au cœur, ne me le disiez-vous pas, lorsque j'ai demandé votre main ? Personne ne vous forçait à m'épouser.

Elle consentit à s'expliquer ; elle lui dit toute la vérité, dignement, sans réticence.

— Oui, je l'aime ! dit-elle en parlant de Richard ; mais je n'ai jamais oublié le respect que je dois à votre nom et à moi-même, et je ne l'oublierai jamais, croyez-le bien !

Il éprouva une vive tentation, celle de la prier de rester près de lui, de ne pas l'abandonner... Peut-être eût-elle fini par céder. Mais il craignit que cette prière n'obint qu'un sourire ironique et un refus. Il baissa la tête et se résigna.

Le soir même, Antoinette quittait l'hôtel de la rue Montaigne et allait s'enfermer dans la retraite qu'elle s'était choisie.

Trois semaines s'écoulèrent, pendant lesquelles Maheurtier vécut dans une complète solitude. Il ne recevait personne, et ses domestiques troublaient seuls le silence autour de lui. Sa souffrance était infinie, implacable. Toutes ses pensées, sans cesse et toujours, se portaient vers Antoinette. Il l'aimait plus ardemment que jamais ; il la voyait dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté. Tantôt il lui parlait, l'implorait, lui disait mille tendresses, la pressait dans ses bras ; tantôt il la repoussait avec colère, la traitant de miséra-

de piquette de raisins secs, et mouillé; 2° que M. Hude a payé 200 francs d'amende pour substitution de liquide en cours de transport; 60 francs pour défaut d'identité sur un chargement de spiritueux.

Une note communiquée à la commission du conseil municipal porte :

« Il doit y avoir eu transaction entre l'octroi et M. Hude, car les condamnations ci-dessus mentionnées ne figurent pas au casier judiciaire de ce négociant.

On ne s'expliquerait pas comment M. Hude n'a pas été poursuivi, si on ne lisait cette pièce :

Paris, le 13 novembre 1886.

Affaire
Hude (Auguste)
Négociant en vins
8, rue Dombasle

Nous avons l'honneur de faire connaître à M. le chef du laboratoire que, conformément à ses ordres, nous nous sommes transporté chez M. le procureur de la République, pour obtenir une commission rogatoire nous permettant de faire des prélèvements de vins chez M. Hude, négociant en vins, rue Dombasle, 8.

M. le procureur de la République nous a répondu que M. Hude étant député et en session, la Constitution s'opposait à des poursuites; qu'il ne pouvait, sans s'y faire autoriser, faire délivrer, à cet effet, une commission rogatoire, et il a ajouté qu'il étudierait l'affaire.

Le commissaire de police,
Signé : VACHEY.

La Constitution ne s'oppose nullement à ce qu'un député soit poursuivi, hors session, et il est clair que M. Hude n'a pas à reprocher au parquet des dispositions malveillantes. Et il est encore maire d'Issy.

M. Michelin s'indigne contre M. Hude, qu'il appelle assez spirituellement « le mouilleur de crus. » Fort bien, mais M. Hude s'était posé en candidat du mouillage, et il a figuré sur la liste unique avec les radicaux et opportunistes, M. Michelin compris, tout comme M. Lockroy, le ministre du commerce.

CHRONIQUE GÉNÉRALE

On lit dans la Patrie :

« Monsieur Gendre continue à ne pas s'occuper d'affaires industrielles. Une Société au capital de 200 millions est en formation. Il s'agirait d'acheter toutes les usines à gaz des départements et d'en construire de nouvelles. On nous assure que M. Daniel Wilson fait partie de cette combinaison. »

Un correspondant particulier écrit d'une ville importante d'Alsace-Lorraine, à la date du 8 janvier :

« En Alsace, les troupes se mettent sur pied de guerre. Les femmes des sous-officiers qui habitent les casernes avec leurs maris ont reçu ordre de se choisir un autre logement. »

Les dépouilles mortelles de Paul Bert sont arrivées avant-hier soir à Toulon à 40 h. 45. Elles partiront aujourd'hui pour Auxerre; les obsèques sont définitivement

ble et de parjure !

Ces tortures morales aggravèrent le mal qui le minait depuis longtemps. Vers la fin d'octobre, il fut obligé de se mettre au lit. Alors, il fut effrayé de son isolement. Il eut peur de mourir, seul, dans ce vaste hôtel, au milieu d'indifférents, de serviteurs qu'il connaissait à peine. Vingt fois il fut sur le point d'informer Antoinette, de la supplier de venir; mais il résista à ce désir.

— Au moins, que j'aie un ami à mon chevet ! se disait-il enfin.

Et il envoya chercher Iriel, qui accourut aussitôt.

L'ancien coiffeur, en le voyant, ressentit une des plus poignantes émotions de sa vie : Mabeurtier, pendant ces quelques semaines, avait vieilli de vingt ans; ce n'était plus un malade, mais un moribond. Iriel dissimula le mieux qu'il put cette impression et s'avança vers le lit.

— Je vous remercie d'être venu, dit Mabeurtier, en lui tendant la main, m'avez-vous pardonné ?

— Vous pardonner, à vous ?

— Oui, j'ai eu tort. C'était votre fils; vous ne pouviez pas le dénoncer... Je vous ai appelé, mon cher Iriel, parce que je voulais vous voir avant de mourir.

— Mourir ?... que parlez-vous de mourir ?

— Oui, bientôt... Je ne me fais pas d'illusion... Ça sera bientôt fini, et j'en remercie le ciel... Ah !

fixés à samedi 15 janvier. Les élèves des écoles primaires du département de l'Yonne auront un congé le jour de la cérémonie funèbre.

On annonce la mort, à Bordeaux, de M^{me} de Montholon, veuve du général de Montholon, l'ami et le confident de Napoléon I^{er} et son compagnon de captivité à Sainte-Hélène. M^{me} de Montholon s'est éteinte à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Une importante maison de graines et d'huiles de Courbevoie, la maison Boone-Harduin, vient d'être déclarée en faillite; le passif atteint deux millions.

MONASTÈRE ATTAQUÉ. — Narbonne, 14 janvier. — Le monastère de Fontfroide a été attaqué par une bande d'ouvriers italiens.

Deux moines ont été grièvement blessés. Le parquet de Narbonne se rend sur les lieux. Les détails manquent.

Bibliographie.

Nous nous faisons un devoir d'informer nos lecteurs que la troisième série des MYSTÈRES DE LA FRANC-MACONNERIE, dévoilés par Léo Taxil, vient de paraître.

En voici le sommaire :

Gravures. — 1° La Légende d'Hiram : le maître et les ouvriers du temple de Salomon. — 2° Suite : la descente d'Hiram aux enfers. — 3° Suite : Hiram épouse Balkis. — 4° Suite et fin de la légende : Hiram assassiné est enseveli sous une terre du Liban. — 5° Banquet d'une Loge : la manœuvre des verres.

Texte. — Initiation au grade de Compagnon : l'augmentation de salaire; le scrutin; les cinq voyages; l'étoile flamboyante; révélation du Vénéral à propos de l'existence des loges de Dames. — Catéchisme du second degré. — Tenues de Compagnonnage : mort aux jésuites ! — La Chambre du Milieu : initiation au grade de Maître; une assemblée de croque-morts; le récipiendaire accusé d'un crime; le cercueil d'Hiram; une substitution de cadavre; première explication des symboles maçonniques; la résurrection d'Hiram; l'acacia; nouveau serment.

PRIX DE LA SÉRIE : 50 centimes, franco par la poste, sous belle couverture illustrée. Éditeurs : Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

LA SCÈNE FRANÇAISE

Les journaux ont annoncé l'apparition pour le commencement de 1887 d'un annuaire qui ne peut manquer d'offrir un intérêt très vif, tant au point de vue artistique qu'au point de vue historique, archéologique et même statistique : nous voulons parler de l'Annuaire des Artistes Dramatiques et Lyriques Français. Cet ouvrage, qui subira chaque année les modifications que comporte le mouvement théâtral dans les œuvres représentées et dans le personnel, ne serait-il pas un document précieux pour tous ceux qui s'occupent de la scène, à quelque titre que ce soit ? Donnant la nomenclature de tous les théâtres et concerts français du monde entier, avec renseignements de toutes sortes sur le nombre et le prix des places, la composition du personnel depuis le directeur jusqu'au machiniste, les ouvrages créés dans l'année, architecture, histoire, anecdotes, il embrassera tout ce qui touche à ce monde si intéressant du théâtre et publiera jusqu'aux noms, adresse, indication de l'emploi de tous les Artistes,

la malheureuse, si elle savait ce que je souffre !

Il retrouva des forces pour parler d'Antoinette.

— Comme elle sera heureuse de ma mort ! s'écria-t-il en se dressant sur son lit avec une vivacité dont on ne l'aurait pas cru capable... Elle pourra l'épouser ! Ils s'aiment !... Et j'aurais la simplicité de lui laisser ma fortune ? Non... Prenez cette clef, Iriel, ouvrez mon bureau, et apportez-moi les papiers qui sont dans le tiroir à gauche.

Iriel obéit. Mabeurtier prit un papier parmi ceux étalés sur son lit, et le montrant à Iriel :

— Tenez, c'est mon testament, dit-il; j'avais pris mes précautions en cas de mort; je l'avais instituée ma légataire universelle... Eh bien, qu'il n'en soit plus question !

Il déchira le testament et en fit jeter par Iriel les morceaux dans le feu.

— Que ne puis-je, ajouta-t-il, lui enlever de même les quatre cent mille francs que je lui ai reconnus en l'épousant !... Et maintenant, que ma fortune aille où elle voudra, peu m'importe ! Je ne me connais pas d'héritiers... Ou plutôt, la voulez-vous, Iriel ?... Mais non ! qu'est-ce que je dis ?... Vous la donner à vous, ce serait la donner à votre fils... à elle ! Non, non ! vous n'aurez rien de moi !

Il était en proie à une fièvre violente. Iriel s'efforça de le calmer et passa la nuit à son chevet.

(A suivre.)

Acteurs, Musiciens d'orchestre, Coryphées, Corps de Ballet, Professeurs de Chant, de Déclamation, de Danse, etc., environ cent mille individualités. Il contiendra en outre des biographies des principaux Artistes contemporains, un Dictionnaire des Pseudonymes artistiques et une partie nécrologique. Bref, il sera, dans son genre, aussi complet que possible. D'un aspect élégant, l'Annuaire des Artistes, qui ne coûtera que 5 fr. édition ordinaire cartonnée et 10 fr. édition de luxe, figurera dans les plus importants Hôtels, Cafés, Agences, Cercles de France et de l'Étranger et dans tous les Établissements artistiques.

L'Annuaire des Artistes Dramatiques et Lyriques Français paraîtra très prochainement.
Envoyer renseignements, 40, faubourg Montmartre, Paris.

LES PLANS DE LA FRANC-MACONNERIE CONTRE LA PAPAUTÉ

Le Grand Orient d'Italie à Rome a adressé le 25 octobre 1886, aux sociétés secrètes d'Allemagne, un manifeste de guerre internationale contre la Papauté. La Bauhutte, l'organe des Loges de l'Empire, publie ce document dans son numéro de janvier. Elle ne nous dit pas si cet appel est parvenu aux sociétés des autres pays. Voici, tels qu'ils ont été publiés par le Moniteur de Rome, les passages caractéristiques de ce programme de combat :

« Chers et vénérables Frères ! Vous avez, sans doute, pris connaissance du réveil de la guerre que notre pays, l'Italie, poursuit de temps en temps, d'une manière glorieuse, contre le cléricalisme de la Rome papale. Bien qu'elle soit restée fidèle à son programme de non intervention dans la religion et la politique, la Maçonnerie italienne n'a cessé de combattre scientifiquement et moralement la superstition catholique, de diriger cette guerre sainte et nécessaire pour les intérêts les plus élevés de la liberté de conscience et de l'humanité; et c'est pourquoi elle a eu la première part au réveil actuel de la lutte.

« Mais, comme il s'agit d'un ennemi puissant, cette guerre dégènerait en une simple agitation nationale, sans aucune garantie de succès, si elle n'était appuyée par toute la Franc-Maçonnerie du globe entier.

« En nous adressant à vous pour implorer votre concours puissant, l'appui de votre expérience indiscutable et de la force formidable de votre presse, nous sommes sûrs qu'ainsi nous remporterons plus facilement et plus sûrement la victoire. »

L'appel poursuit sur ce ton et s'adresse, finalement, à la « haine » du protestantisme allemand contre la superstition de Rome et du catholicisme.

Ce document fait tomber les derniers masques, dans cette tragi-comédie de l'anti-cléricalisme en Italie. C'est la guerre ouverte, non contre un cléricalisme politique imaginaire, mais contre Rome, le Pape, la superstition, c'est-à-dire la religion catholique.

Désireux de remporter la victoire, le Grand-Orient d'Italie à Rome essaie d'imprimer un caractère international à cette levée de boucliers contre les derniers lambeaux de l'indépendance de la Papauté et de l'Église.

Il indique ainsi quel devrait être le caractère des efforts à tenter pour la restauration du pouvoir temporel de la Papauté. Car, toutes les nations ayant intérêt à cette restauration, comment le combat pour la défense des droits du Pape ne serait-il pas international ? Les catholiques le comprennent ainsi. Quand donc les gouvernements le comprendront-ils ?

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 janvier.

Les tendances restent très lourdes sur notre marché. On cote le 3 0/0 à 82.25; le 4 1/2 0/0 à 110.05.

Nombreuses demandes sur les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier qui n'ayant pas encore atteint le pair offrent encore une marge suffisante pour assurer aux capitaux qui s'y emploient une plus-value importante au moment du remboursement. L'action se cote 1,400.

Les cours sont stationnaires sur l'action de la Société Générale qui se maintient très fermement à 472.

Nous recommandons à l'attention des capitalistes les polices A B de l'Assurance Financière qui leur offrent des garanties les plus sérieuses reposant sur des créances de l'État. L'achat est d'ailleurs fort rémunérateur, il est de 5 0/0, c'est encore là un placement avantageux.

Nous rappelons que c'est le 15 janvier que s'ou-

vre la souscription publique au solde des obligations de 500 fr. de la Compagnie des chemins de fer Brésiliens. Le produit en partie est destiné au remboursement des anciennes obligations. Le taux d'émission est fixé à 441.50 et l'intérêt annuel est fixé à 22.50.

À la Banque de Paris et des Pays-Bas on vient de faire la répartition de l'Argentin, elle est de 10 0/0.

L'action de la Banque d'Escompte se négocie aux environs de 508. Il a été détaché un coupon de 6.25 qui sera regagné rapidement.

Pas de variations sur l'action des Dépôts et Comptes Courants qui se négocie à 600 et 601.

L'action de Panama se négocie couramment. Les demandes sont suivies sur les obligations des diverses séries.

Nos chemins de fer sont bien tenus. Les obligations regagnent déjà une partie du coupon.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

VÉLOCE-CLUB DE SAUMUR

Dans une réunion générale tenue dimanche dernier au siège de la Société, Café du Commerce, les membres du Véloce-Club de Saumur ont constitué ainsi leur bureau pour l'année 1887 :

Président,	MM. Baudrier.
Capitaine,	Rolland jeune.
Secrétaire,	Rolland aîné.
Secrétaire adjoint,	N.
Trésorier,	Arsène Hubert.

M. A. Hubert remplira jusqu'à nouvel ordre et par intérim les fonctions de secrétaire adjoint.

TABLEAU D'AVANCEMENT

Dans le tableau d'avancement des officiers que vient de publier le Journal officiel pour l'année 1887, nous remarquons encore :

Notre jeune compatriote M. Meyer, sous-officier au 42^e cuirassiers (Angers), proposé et classé pour le grade de sous-lieutenant (1885).

M. Leroy, maréchal-des-logis de gendarmerie à Saumur, proposé et classé pour le grade de sous-lieutenant (1886).

L'ancien commandant de l'École de cavalerie, M. le général de brigade des Roys, commandant la brigade de cavalerie du 40^e corps d'armée, est nommé au commandement de la 4^e brigade de cuirassiers (5^e division de cavalerie) à Senlis, en remplacement de M. le général Grandin, promu au grade de général de division.

L'ex-colonel du 77^e de ligne, M. le général de brigade de Garnier des Garets, est nommé au commandement de la 57^e brigade d'infanterie (29^e division, 45^e corps d'armée) et de la subdivision de région de Toulon, à Toulon, vacant par suite du passage de M. le général Lonclas dans la section de réserve.

LE DROIT SUR LES CÉRÉALES

Encore une déception pour les agriculteurs ! On avait annoncé que le gouvernement, enfin éclairé sur les souffrances de l'agriculture et convaincu de la nécessité de lui venir en aide, s'était décidé à défendre un droit de 4 fr. sur les blés. C'était trop beau ! La nouvelle est démentie. La Petite France d'hier matin annonce, au contraire, que « la majorité des ministres s'est opposée à toute augmentation nouvelle des droits. »

Allons, pauvres laboureurs, il ne vous reste plus qu'à jeter vos blés aux bestiaux ! Beaucoup ont déjà commencé; tous en viendront là.

La Cour d'Angers, dans son audience de mardi, a délégué le Tribunal civil de Saumur pour recevoir la prestation de serment de M. M. Lambert, président, Thoreau, Coutard, juges, Mignon et Visonneau, suppléants, récemment élus membres du Tribunal de commerce de Saumur.

Nous publierons demain notre Chronique théâtrale hebdomadaire.

GARE AUX VOLEURS D'ÉGLISES!!!

Les voleurs, faisant maigre chère par ces temps de bise et de frimas, ont pensé aux aumônes du Jubilé : bonne aubaine, splendides recettes ! Cette perspective, cette espérance d'un riche butin les fait, comme le

dogue de La Fontaine, « pleurer de tendresse. »

Pourtant, l'an dernier, presque à pareille époque, lorsqu'ils firent leur coup à Notre Dame de Bon Secours, à Souzay-sur-Loire, je les avais publiquement et charitablement avertis de ne pas s'arrêter dans les coteaux de Saumur, — il n'y a absolument rien à faire pour leur industrie — et surtout de laisser tranquille Notre Bonne Dame, riche en miséricorde, mais qui ne possède plus humble marévaadis.

« Passez votre chemin, sorbans, et n'en croyez. » — Cela n'a absolument rien de rien, et ces jours-ci, du 4 au 5 janvier, des industriels de la maison Cartouche, voyant que l'église de Souzay a bonne apparence, qu'elle est parfaitement tenue, d'une belle architecture, riche en magnifiques vitraux, ont pensé que le tronc renfermant les aumônes du Jubilé devait être en garni. Tout doit être en rapport : « Il fruit, tel arbre pour bien faire, » comme disait feu Garo dans sa sagesse.

En plein jour, ils entrent dans l'église au moment où je n'y étais plus, et Burgos n'a rien entendu. A l'aide d'un ciseau à froid, ils attaquent le tronc; la pauvre petite serrure n'a pas opposé une grande résistance : elle s'est rendue à discrétion (que faire contre la force?) Ces naïfs voleurs sont restés bien penauds, en ne trouvant dans le coffre... pas fort de tout que la maigre somme de 45 centimes, neuf sous, plus les aumônes du Jubilé, qui n'ont certes pas été exagérées ici, mettons 2 francs 50; c'est une franche mais petite lipée. Ils comptaient probablement aussi sur la recette de l'aimable enfant Jésus qui, avec ses grands yeux bleus et son sourire divin, tend à tout venant ses gracieuses petites mains. Là, déception encore plus complète : le petit Jésus avait reçu le vœux des enfants de Souzay, il est si heureux de les bénir! mais ici, comme à Bethléem, il n'a même pas un petit sou à donner à ces futurs bons larrons.

Donc, pour ces artistes élèves de Mandrin, petite, très petite journée; ils auraient bien mieux fait de suivre mes conseils et de ne pas s'attarder ici.

Mais, il faut tout dire, ces larrons ont encore été assez honnêtes pour des voleurs : ils ont respecté le tabernacle; comme ils en voulaient à l'argent, ils ont très justement pensé que le pauvre petit ciboire, en cuivre argenté, ne pourrait guère se vendre qu'une trentaine de sous : c'est peu et surtout c'est très dangereux..... Ils sortent, tirent leurs grègues et courent encore.

« Deux sûretés valent mieux qu'une ». Fermez, chers confrères, vos églises et vos sacristies.

O. BARILLER,
Curé de Souzay-sur-Loire.

Le 6 janvier 1887.

Le Journal de Maine-et-Loire a reçu la lettre suivante :

Fontevault, 8 janvier 1887.

Dans cette commune, où l'administration supérieure dispose des plus grands moyens d'influence, une majorité absolument dépendante et soumise est arrivée au conseil mu-

et elle a constitué une administration n'ayant aucune dévotion complète du sous-préfet. L'adjoint est boulanger, et depuis lors, qu'il y ait plusieurs boulangers dans le pays, le pain s'est toujours vendu un prix sensiblement plus élevé que dans les communes voisines. Aussi, à l'occasion du nouvel An, l'adjoint reconnaissant, par une lettre avec entête de la mairie, a-t-il convoqué les conseillers municipaux pour aller présenter leurs vœux à M. le maire. — L'invitation était, dit-on, ainsi conçue :

Le Nouvel An.

Allons, citoyens conseillers municipaux,
Vivement endossez vos habits les plus beaux.
Vous voilà commandés, il vous faut obéir,
Et très docilement, en corps, aller offrir
Au maire de chez nous vos chauds remerciements,
Vos protestations, vos plus doux compliments.
A cet ordre, en effet, pourriez-vous vous soustraire?
A l'adjoint boulanger, gardez-vous de déplaire.
Maintenez donc toujours la touchante union
Qui vous procure à tous si douce illusion.
En vous forçant de rendre au maire cet honneur,
L'adjoint ne doute pas qu'il fait votre bonheur.
Et le maire à son tour, sans grand souci du gueur,
Laissera son adjoint vendre le prix qu'il veut.

Nous serons tous heureux,
Qu'importe les gueur ?

1^{er} janvier 1887.

Tous nos compliments au poète doublé du boulanger, celui-là ne mourra pas de faim !

DOUE-LA-FONTAINE. — Un incendie s'est déclaré chez le sieur Lardin, boulanger, et s'est communiqué aux approvisionnements de bois des frères Pays. Pertes : 4,200 francs.

Les assassins de Pellouailles. — Le fils Liger, qui a quitté Angers le 29 décembre, est à l'île de Ré où il attend son embarquement.

Son père partira vers le 27 ou le 28 janvier pour se rendre à l'île de Ré.

EMPOISONNEMENT. — Un crime horrible qui a jeté la consternation dans la contrée, dit le Patriote, vient d'être commis à la Pommeraye.

Une jeune femme, mariée depuis la fin du mois de novembre avec un cultivateur de ce pays, vient, de complicité avec sa mère, d'empoisonner son mari.

La mère, en apprenant que le crime était découvert, s'est suicidée.

Le parquet de Cholet s'est transporté sur les lieux et a ordonné l'exhumation du cadavre.

UN FAIT ODIeux DE PERSÉCUTION

On écrit de Montjean au Journal de Maine-et-Loire :

« Vous savez que, cédant aux menaces de leurs patrons, les employés d'usine ont dû retirer leurs enfants des écoles congréganistes. Ces enfants sont au nombre de 49. Pour essayer de se justifier devant l'opinion publique irritée, les patrons ont fait publier dans la journal la Petite France,

qu'après tout, ils n'avaient fait qu'exprimer un désir, que d'ailleurs M. le préfet de Maine-et-Loire les avait obligés à agir ainsi, et que ceux qui avaient dénoncé des pressions violentes et anti-religieuses étaient des imposteurs.

« Or, deux pères de famille seulement, M. Cholet en particulier, comptable aux mines, avaient résisté à leur violence et continuaient à envoyer leurs enfants à l'école congréganiste. Pendant plus d'un mois on a fait le siège du cœur et de la conscience de ce père indépendant et loyal. Une coalition, organisée par les ouvriers qui avaient cédé et qui voulaient avoir des complices de leur lâcheté, soutenus par les chefs de l'usine, s'est formée contre eux, pour les forcer à se démettre ou à se soumettre; et aujourd'hui la lutte vient de finir par la noble démission d'un de ces pères (de M. Cholet), le comptable aux mines, qui a préféré sa conscience à un morceau de pain.

« Et ce sont ces mêmes hommes qui commettent cette cruauté de mettre un père de famille entre sa conscience et la dure nécessité de faire vivre sa famille, et qui, avant comme après l'acte de tyrannie accompli, viennent traiter de tartufes ceux qui s'indignent de pareils agissements. On espère qu'à Montjean les honnêtes gens se tiendront pour avertis, et se mettront en garde contre l'intolérance anti-religieuse de l'administration des mines. »

Les liquidateurs de la Compagnie du chemin de fer de Bressuire à Poitiers viennent d'être condamnés, par le conseil de préfecture de la Seine, à payer à l'Etat une somme principale de 93,500 fr. pour solde du compte définitif du rachat de cette ligne.

Le litige reposait sur la prétention de l'Etat, qui a été admise, de se faire rembourser, malgré compte arrêté antérieurement, une subvention indûment perçue.

UN SOURD-MUET MYSTÉRIeux

La gendarmerie d'Aixe arrêtait à Séreilhac (Haute-Vienne), le 30 décembre dernier, un jeune homme bien vêtu qui se donnait comme sourd-muet et marchand d'aiguilles.

Comme cet individu n'avait guère de marchandises et avait des allures suspectes, on voulut surveiller sa manière de vivre. On découvrit alors qu'il venait de voler le livret d'un ouvrier et de le mettre sous enveloppe pour le faire parvenir à un inconnu « poste restante, à Angoulême ».

Invité à justifier de son identité, notre marchand d'aiguilles fit connaître, par écrit, qu'il s'appelait Léopold Rochou, et qu'il était originaire de Brandebourg.

Pendant ce temps-là, la police de Limoges apprenait que le même Léopold Rochou avait vécu pendant une huitaine de jours dans une auberge des quartiers excentriques, et que, bien qu'il feignit d'être sourd-muet, il entendait très bien ce qui se disait autour de lui.

Léopold Rochou, après avoir écrit beaucoup de lettres, avoir posé une foule de

questions sur des faits qui intéressent beaucoup plus un géographe ou économiste qu'un sourd-muet, et s'être présenté dans plusieurs maisons pour solliciter des secours, était parti subitement en disant qu'il allait rejoindre un baron de ses amis.

Cet étranger mystérieux qui disait venir de Poitiers est actuellement à la maison d'arrêt, où la justice, toujours curieuse, ne tardera pas à savoir, nous l'espérons, ce qu'est, en réalité, ce prétendu sourd-muet.

ENCORE LES PRODUITS ÉTRANGERS

M. Lucien Nicot, dans la France, fait une campagne contre les produits allemands qui envahissent nos marchés et font une concurrence terrible aux produits français :

« Sait-on, dit notre confrère, que la presque totalité des crayons que l'on emploie dans nos établissements d'instruction publique viennent en ligne directe de Nuremberg ?

« La plupart des fabriques des crayons bavarois ont des représentants ou des succursales à Paris. »

Notre confrère publie les noms des fabricants allemands qui ont, à Paris, des maisons de vente. Nous nous bornerons à signaler le fait et à regretter, avec la France, que nos administrations publiques s'adressent, au détriment de nos industriels, à des fabriques d'outre-Rhin.

Un modeleur reconnaissant

Villerupt (Meurthe-et-Moselle). Je serais ingrat si je ne rendais pas hommage à l'efficacité incontestable des Pilules Suisses à 1 fr. 50; elles m'ont fait beaucoup de bien, ainsi qu'à d'autres de ma famille. Je souffrais depuis huit ans de la constipation, maux de ventre et maux d'estomac; aujourd'hui je me porte bien. Nicolas Oudy, modeleur. Légalisation de la signature par M. le maire.

A l'occasion de la fête des Rois, la maison G. DOUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — vient de recevoir les excellents Gâteaux Bretons du Finistère, avec la fête des Rois, qu'elle vend 0,60 c., 1 fr. 25 et 1 fr. 90 c., selon grandeur.

Société Générale

AGENCE DE SAUMUR

19, rue du Marché-Noir, 19

ON DEMANDE un GARÇON de RECETTE

A CÉDER DE SUITE

Après fortune faite

Le Café de Bordeaux

Situé à Cholet

S'adresser, pour traiter, à M. MÉTAYER qui l'occupe. (15)

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

7 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIE-ROSE

Un instant plus tard, ma voisine, qui s'était retirée en m'adressant une superbe révérence, descendit leste et joyeuse, parée avec un goût exquis, gantée à la perfection, chaussée à faire pâlir la gloire de Cendrillon.

Mademoiselle se dirigeait vers l'habitation de la famille Thibeau, chez qui elle était sûre d'un excellent accueil.

J'appris, le lendemain, qu'elle s'était divinement amusée.

V

Un mois en tout avait eu le temps de s'écouler. Il était minuit lorsque Mathias Cardinet rentra. Marie-Rose l'attendait avec une fébrile impatience où, certes, la curiosité avait plus de place que l'inquiétude.

Elle connaissait depuis la veille le résultat du travail ordinaire dans la maison de banque et celui provenant des trois petits emplois supplémentaires; mais le bénéfice du quatrième, auquel appartenait exclusivement chaque dimanche, ne lui avait pas été révélé d'avance.

Mathias répondait à toutes ses questions :

— Je te réserve une surprise.

A peine donc une chaise lui était-elle offerte qu'il s'empressa de montrer ce qu'il avait gagné. Non seulement des pièces de cinq francs s'amoncelèrent, mais un nombre égal de louis ou de napoléons vinrent se ranger autour d'elles.

— Oh! oh! oh! s'exclamait Marie-Rose, mais je n'espérais pas autant, et cette occupation-là vaut presque, à elle seule, toutes les autres.

— Non, mais elle rapporte pas mal... Ainsi te voilà contente?

— Oui! oui! mieux que cela même, enchantée!

Et, dans l'excès de son allégresse, la jeune fille embrassa son père plus longuement, plus tendrement que de coutume.

Néanmoins (on se rappelle que j'étais facilement au courant des détails) la satisfaction de Mathias manquait de sincérité, de vivacité.

Je sentais la tristesse envahir mon âme en l'entendant rire, et je m'étonnais que rien de semblable ne comprimât, chez Marie-Rose, une gaieté sans mélange que je qualifiais sévèrement.

Le second mois fut encore plus lucratif, tous jours grâce au parti qu'il savait tirer de ses dimanches.

Intrigué d'abord, cédant ensuite à une imagination vagabonde, je me tins à peu près ce langage, non sans avouer qu'il y avait beaucoup de fantaisie à côté du ferme désir de pénétrer la vérité :

— Où mon voisin prend-il tant d'argent? On ne saurait le supposer joueur, surtout joueur continuellement heureux; encore moins l'accuser d'attaques nocturnes, à l'instar d'un certain Cardillac réputé honnête et dont les crimes et les vols cependant furent innombrables, dans un des siècles passés.

Je tardai peu à conclure sérieusement :

— L'âge, le caractère de Mathias Cardinet interdisent de sinistres conjectures; mais il y a un mystère que je veux approfondir.

Une manœuvre élémentaire consiste à jouer le rôle d'un espion. Je m'attachai donc au pas d'un homme qui ne se douta de rien, parce que je sus me tenir à distance.

Grand Dieu! quelle découverte!

— Ainsi, m'écriai-je, lorsque maintes récitives m'eurent amplement édifié, voilà l'origine d'une aisance que j'avais bien raison de ne pas trouver naturelle? Ah! Marie-Rose! Marie-Rose!

VI

Mon premier mouvement avait été de reprocher à cette jeune fille un bien-être dont la source aurait dû la faire mourir de honte et, au besoin, de lui infliger comme punition, la publicité de ce que j'avais découvert.

Une réflexion m'arrêta :

— Marie-Rose peut tout savoir; elle peut éga-

lement tout ignorer. Voilà ce qu'il importe de vérifier, car mon rôle d'écouteur s'est quelquefois ralenti; je ne puis donc absolument nier ou affirmer que mon indignation soit légitime.

Dans ce but, le concours de plusieurs personnes était nécessaire, aucun prétexte n'étant assez fort pour décider ma jolie voisine à sortir avec moi. De plus, il me fallait comme auxiliaire des gens à qui je ne fusse contraint, dans aucun cas, de révéler ce qu'il me semblerait bon de persister à leur cacher.

Mon embarras fut de brève durée.

On n'a pas oublié que M^{lle} Cardinet avait pour amie Albertine Thibeau.

Je ne connaissais guère sa famille. En revanche son frère était un intime. Nous avions le même âge. Nous nous rencontrions à dates fixes, dans quelques réunions artistiques ou littéraires.

Je vantai à Frédéric Thibeau, avec la persuasion qu'il ne manquerait pas d'en parler chez lui, une fête prochaine devant attirer beaucoup de monde à Bois-de-Colombes.

— Tiens! fit-il, nous ne sommes jamais allés jusque-là. Ma mère et ma sœur se demandaient où nous irions dimanche; eh bien! je plaiderai pour cette fête. Vous irez ?

— Cela se pourrait, mais, dans l'incertitude, ne m'annoncez à personne.

(A suivre.)

ALFRED SÉGUIN.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 8 janvier :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : S'il vous plaît, la part au bon Dieu; les Fêtes du Soleil pour les inondés du Midi; les ferrades et les courses en Provence; la nouvelle tenue projetée pour l'infanterie; abordage de la Ville-de-Victoria; la nuit de Noël chez les paysans hongrois; le Théâtre-Illustré: Porte-Saint-Martin: le Crocodile; Sans-Cœur (nouvelle), par P. de Champville. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echecs. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES. — Vieilles coutumes: le 6 janvier à la campagne. — En Provence: les ferrades dans les campagnes; arrivée d'une course aux Saintes-Maries-de-la-Mer. — L'armée: la nouvelle tenue projetée pour l'infanterie. — Abordage du steamer français la Ville-de-Victoria, par le cuirassé anglais, le Sultan. — La veille de Noël en Hongrie. — Le Théâtre-Illustré: Le Crocodile. — Récréations de la famille. — Echecs. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr.; — Six mois, 13 fr.; — Trois mois, 7 fr.; — Un numéro, 30 centimes. On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

Sommaire du 6 janvier 1887 de la MUSIQUE DES FAMILLES.

TEXTE : « Patrie » II. La Partition, par AMÉDÉE BOUTAREL. — Revue musicale, théâtres, par PAUL DE POUÇNY. — Concerts, par A. B. — Chronique théâtrale: Les Revues. — Renaissance: « Tailleur pour dames », comédie en trois actes de M. Georges Feydeau. — Cluny: Reprise de « l'Homme n'est pas parfait, tableau populaire en un acte, de Lambert Thiboust, et des « Jocrisses de l'Amour », comédie en trois actes, de Théodore Barrière et Lambert Thiboust, articles de PIERRE FOREVILLE. — Bibliographie musicale: 40 Noël, recueillis et transcrits par Léon Roques, article de A. BOUCHERAT. — Nouvelles diverses. — Petite correspondance. — Annonces.

MUSIQUE : RÉVERIE extraite de l'Opéra de « Dimitri », paroles de De Bornier et Sylvestre, musique de VICTORIN JONGHIÈRES. — MARCHÉ ESPAGNOLE extraite « d'Egmont », transcription par ELSA.

ILLUSTRATION : « Patrie », scène de la dénonciation.

BUREAUX : Paris, 50, rue de Chabrol. — ABONNEMENTS : Paris, un an, 45 fr.; 6 mois, 8 fr. — Départements, un an, 46 fr. 50; six mois, 9 fr. — Etranger, un an, 48 fr.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux: 8, place de l'Odéon, Paris.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée. Mais combien d'entre elles ignorent l'art de nourrir leur nouveau-né, d'élever leurs enfants, de leur conserver la santé et souvent l'existence!

Le but du journal La Jeune Mère, c'est d'encourager l'allaitement maternel, de combattre l'inexpérience des mères et les préjugés trop nombreux, hélas! lorsqu'il s'agit de grossesse, d'accouchement, de maladies d'enfants, etc.; c'est aussi d'enseigner l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bon. Ce journal poursuit une œuvre sociale et patriotique, à laquelle doivent s'intéresser non seulement les jeunes mères, mais encore toutes les personnes qui se préoccupent de la croissante mortalité des nourrissons et de l'effrayante dépopulation de la France.

Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 31, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

LES FRÈRES MAHON médecins spécialistes, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau à du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommes MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

FERRURE A GLACE

BREVETÉE S. G. D. G. Assurant, en temps gelé, le parcouru ininterrompu des voitures et prévenant la

CHUTE DES CHEVAUX

Dépôt général: BAELON frères, selliers-harnacheurs, 80, boulevard Haussmann, Paris.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE R. VOLTZ.

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur E. Voltz, tenant la Brasserie de Strasbourg, rue Beaurepaire, à Saumur, et en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le mardi 18 janvier 1887, à 10 heures du matin, au Tribunal de commerce de Saumur, salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un nouveau syndic.

(34) Le Greffier, GAUTIER.

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 1^{er} Janvier 1890, UNE MAISON Avec Atelier de Photographie Rue d'Orléans, n° 50, Occupée actuellement par M. COUÉ. S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M. ERNOULT, négociant à Montsoreau. (715)

CHANGEMENT DE DOMICILE

La PHOTOGRAPHIE Victor COUÉ sera transférée rue d'Orléans, 57, en face celle occupée actuellement. (729)

Etude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

à l'amiable, 1^{er}. Grande et belle MAISON BOURGEOISE, située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 20 minutes de Saumur et à 100 mètres de la gare de Brézé; JARDIN POTAGER et clos de terre et vigne y appartenant, d'une contenance d'environ un hectare; 2^{es}. MAISON DE PRODUIT, située au centre du bourg de Saint-Cyr. Revenu justifié: 450 fr. S'adresser à M^e LECOMPTE, notaire à Brézé. (841)

A VENDRE A L'AMIABLE 1,500

Pieds de Peupliers

Existant tant dans l'île de Trèves, commune de Trèves-Cunault, que dans celle du Pistolet, commune de Saint-Martin-de-la-Place.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M. BOURRASSEAU, 10, rue des Pâpens, Saumur.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique; Vin rouge nouveau à 80 francs; Vin rouge supérieur à 100 francs; Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande. (339)

A CÉDER

DE SUITE

LA BRASSERIE DE STRASBOURG

Située rue Beaurepaire, 3.

S'adresser, pour traiter, à M. Ludovic PROUST, 43, rue Dacier. (31)

PELOU-PETIT

Quai de Limoges, 42, Saumur.

Expertises, levé de plans, arpentage, constatation d'état de lieux, vérification de mémoires de travaux, gérances de propriétés, vente, achat et location d'immeubles, recouvrements de créances, etc.

LA Régisse Sanguinède GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse d'Estomac et facilite la Digestion. 0^e75 dans toutes Pharmacies.

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Seimes, Bièmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

L'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9,

SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Eneustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

ENGELURES

Guérison en DEUX JOURS par le Baume Français Blot

PRIX: 1 FR. 25

Dépôt à Saumur, pharmacie GABLIN, 25, rue d'Orléans.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 32^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an.... 6 fr. — pour six mois.. 3 fr. 50 — pour trois mois. 2 fr. 50 Etranger (Union postale) 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

EN VENTE ALMANACH DE MAINE-ET-LOIRE

(Arrondissement de Saumur)

P. GODET

Editeur, Imprimeur-Libraire.

Se trouve également aux librairies DÉZÉ, JAVAUD, GUILLEMET et GIRARD, à Saumur, et chez M^{me} veuve FILLOCHEAU, libraire à Doué-la-Fontaine.

Prix: 10 centimes.

ATELIER DE SCULPTURE ET MONUMENTS FUNÈBRES

RUÈCHE

SCULPTEUR

SAUMUR, rue Beaurepaire, 16, SAUMUR

Tombeaux en pierre, marbre & granit, Caveaux de famille

Atelier en face le Cimetière de Saumur, route de Varrains.

M. RUÈCHE garantit la solidité de ses travaux, étant connu, du reste, pour faire le mieux et au meilleur marché.

Chapelles couvertes en pierres de toutes provenances, garanties imperméables.

Trente pour cent meilleur marché que partout ailleurs

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est le seul au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inopé a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification-Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JANVIER 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé ^{de}	Dernier cours.		Coture précé ^{de}	Dernier cours.		Coture précé ^{de}	Dernier cours.		Coture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	82 25	82 05	Est	800	800	Obligations.			Gaz parisien	515	516 75
3 % amortissable	85 90	85 60	Paris-Lyon-Méditerranée	1255	1253 75	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	530	532	Est	388	387
3 % (nouveau)	104 15	104 50	Midi	1150	1152 50	— 1865, 4 %	526 75	526 50	Midi	397 25	396 50
4 1/2 % (nouveau)	109 95	109 90	Nord	1575	1570	— 1869, 3 %	410	413 50	Nord	391 50	391
Obligations du Trésor	519 25		Orléans	1330	1333 75	— 1871, 4 %	397	395	Orléans	395	395 50
Banque de France	4250	4250	Ouest	872 50	875	— 1875, 4 %	521 25	520	Ouest	392	391
Société Générale	472 50	475	Compagnie parisienne du Gaz	1470	1472 50	— 1876, 4 %	518 25	519 75	Paris-Lyon-Méditerranée	393	392
Comptoir d'escompte	1038 75	10	Canal de Suez	2040	2037 50	Bons de liquid. Ville de Paris	527 50	528 25	Paris-Bourbonnais	394	393
Crédit Lyonnais	580		C. gen. Transatlantique	518 25	516 25	Obligat. communales 1879	479 50	479	Paris-Bourbonnais	394	393
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1400	1400	Russe 5 0/0 1870	101	101	Obligat. foncières 1879 3 %	476	477	Canal de Suez	582	582
Crédit mobilier	803 75	802 50				Obligat. foncières 1883 2 %	377 50	378			

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur.